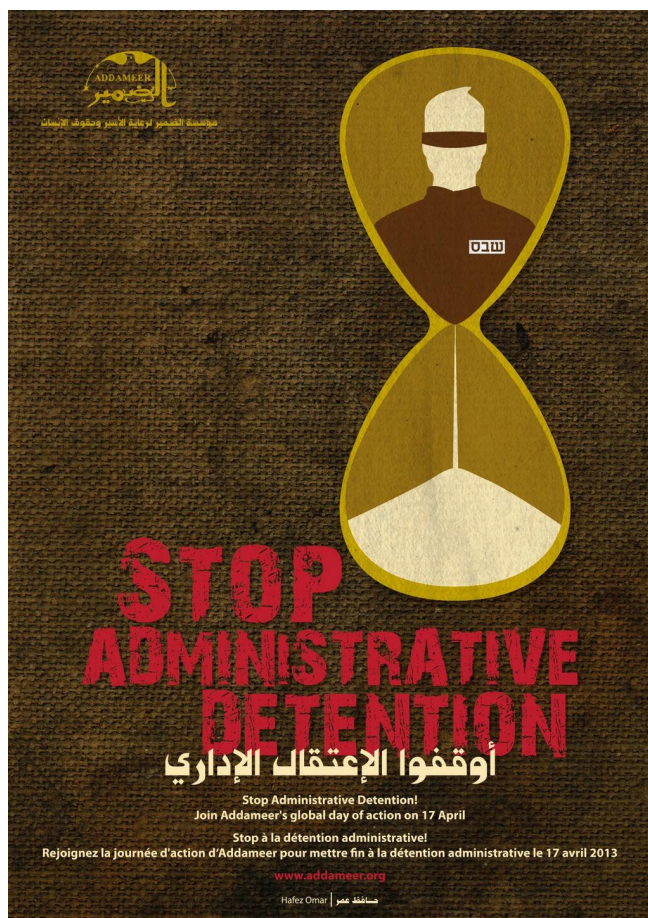


## Kumi Now Semaine 26, du 14 au 20 avril 2019 Addameer – Détention Administrative



*Comme le cas d'Ahed Tamimi le montre clairement, les Palestiniens mis en détention par l'armée israélienne peuvent être détenus indéfiniment, avec peu de droits juridiques. Mais à la différence du cas d'Ahed Tamimi, la plupart des cas ne suscitent pas l'attention internationale. L'association Addameer de Soutien aux prisonniers et de défense des Droits humains a pour but d'aider les prisonniers pris au piège de ce 'no man's land' juridique. Voici ce qu'il vous faut savoir de la détention administrative et ce que vous pouvez faire pour que nous puissions réagir et nous lever (Kumi !) ensemble.*

### Organisation

L'Association Addameer ('conscience' en arabe) de Soutien aux prisonniers et de défense des Droits humain est une institution civile non-gouvernementale palestinienne de soutien aux prisonniers politiques palestiniens détenus dans les prisons israéliennes et palestiniennes. Créé en 1992 par un groupe de militants soucieux des droits humains, Addameer offre une assistance juridique gratuite aux prisonniers politiques, plaide en faveur de leurs droits au plan national et international, et agit pour mettre fin à la torture et aux autres violations des droits des prisonniers par des enquêtes, des initiatives juridiques et des campagnes de solidarité.

Addameer a lancé une campagne mondiale appelée *Mettre fin à la Détention Administrative* : <http://www.addameer.org/Campaign/stop-administrative-detention>. La campagne demande aux gens de se montrer solidaires des prisonniers politiques palestiniens et de mettre fin à la politique de détention administrative. La campagne utilise le hashtag #StopAD. La principale revendication de la campagne est la fin de la politique de détention administrative et la remise en liberté de tous les détenus administratifs. Elle demande en même temps que tous les détenus administratifs recouvrent leurs droits conformément au droit international.

Vous pouvez vous joindre à la campagne contre la détention administrative :

- en organisant une manifestation '*Mettre fin à la détention administrative*' à votre école ou université en utilisant le matériel de campagne d'Addameer : affiches, graphiques, relevés, déclarations, rapports, vidéos et statistiques.
- en écrivant à vos élus locaux et députés pour qu'ils demandent au gouvernement israélien de cesser d'avoir recours à la détention administrative et de libérer tous les détenus administratifs.
- en écrivant à un responsable israélien pour lui demander de libérer tous les détenus administratifs et de mettre fin à la pratique de la détention administrative. Contacts :

Military Judge Advocate General  
 Brigadier General Sharon Afek  
 Hakiryia, Tel Aviv, Israel  
 Fax: +972 3 569 4526  
 Email: Mag@idf.gov.il  
 Salutation: Dear Judge Advocate General

Commander of the IOF – West Bank  
 Major-General Roni Numa  
 GOC Central Command  
 Military Post 01149, Battalion 877  
 Israel Defense Forces, Israel  
 Fax: +972 2 530 5741, +972 2 530 5724  
 Salutation: Dear Major-General Roni Numa

Minister of Public Security Gilad Erdan  
 Kiryat Hamemshala  
 PO Box 18182  
 Jerusalem 91181, Israel  
 Fax: +972 2 584 7872

- en trouvant des histoires via la campagne *Mettre fin à la Détention Administrative* par le hashtag #StopAD sur Facebook ou Twitter et en les communiquant à vos amis et à votre famille. Incitez-les à s'engager par les actions ci-dessus.

Vous pouvez trouver Addameer (en anglais) sur son site web <http://www.addameer.org/>. Ou sur Facebook à l'adresse <https://www.facebook.com/AddameerAssociation>, sur Twitter à <https://twitter.com/Addameer> ou sur YouTube : <https://www.youtube.com/user/addameer21>.

## La situation

La détention administrative est une procédure qui permet à l'armée israélienne de mettre indéfiniment en détention des gens sur la base d'informations secrètes sans les mettre en accusation ou leur permettre d'être jugés. Bien que la détention administrative soit utilisée de façon presque exclusive pour mettre en détention des Palestiniens des territoires occupés (Cisjordanie, Jérusalem-Est et Bande de Gaza), des citoyens israéliens et des étrangers peuvent également être mis en détention administrative par Israël. Cependant seuls 9 colons israéliens ont ainsi été mis en détention administrative.

Depuis le début de l'occupation israélienne en 1967, les forces israéliennes ont arrêté plus de 800 000 Palestiniens, soit plus de 20% de la population palestinienne, dont une majorité d'hommes. Donc environ 40% des hommes palestiniens ont été arrêtés. Le recours à la détention administrative n'a cessé d'augmenter depuis l'éclatement de la seconde intifada en septembre 2000.

## Le cas de Thabet Nassar

Thabet Nassar, sa femme Rana et leurs enfants se sont réveillés au bruit d'armes et d'explosions et ont trouvé plus de 40 soldats israéliens encerclant leur maison dans le village de Madama, près de Naplouse. Les soldats ont forcé la porte d'entrée et envahi leur maison. Ils ont obligé les enfants terrorisés à tous s'asseoir dans une pièce et ont emmené Thabet dans

une autre pièce pleine de soldats. L'agent de renseignement a commencé à interroger Thabet tandis que les autres soldats continuaient à saccager les biens de la famille, y compris les chambres des enfants et leurs jouets.

Les soldats déchiraient les matelas avec des couteaux et démolissaient une partie des cloisons à coups de masse. Ils démolissaient un à un les souvenirs de la famille. Leur agressivité ne s'est pas arrêtée là : les soldats ont abattu tous les arbres, détruit le jardin. L'un des enfants de Thabet, Yamen, 8 ans à l'époque, s'adressa à l'agent de renseignement pour lui demander de pouvoir dire au revoir à son père. L'agent de renseignement menaçait Yamen en hurlant qu'il le battrait s'il sortait de la chambre.

Après deux heures à saccager la maison, les soldats bandèrent les yeux à Thabet, le menottèrent et l'emmenèrent sans donner à la famille les raisons de son arrestation ni le lieu de sa détention. Le troisième jour, ceux qui l'interrogeaient lui dirent qu'un ordre de détention administrative avait été émis. Ils commencèrent à l'interroger sur ses engagements politiques et ses activités militaires et l'accusèrent de provocations par Facebook, alors que Thabet n'avait pas de compte Facebook. Thabet contestait toutes les accusations.

Ensuite, le commandant militaire de l'occupation émit un ordre de détention administrative de six mois à l'encontre de Thabet Nassar. Il n'a retrouvé la liberté que pour six mois au cours desquels il a été interrogé par le service de renseignement de l'occupation et a reçu de nombreuses menaces d'arrestation. Il a passé un total de 12 ans et demi dans les prisons et centres de détention israéliens, la plupart du temps en détention administrative.

Dans presque toutes les auditions, l'administration militaire l'accusait d'être impliqué dans des activités militaires du Front Populaire de Libération de la Palestine (FPLP), sans apporter de preuves à cette accusation car la détention de Thabet s'appuyait sur un dossier secret. L'ordre de détention de Thabet a été renouvelé pour six mois immédiatement après l'expiration de l'ordre initial.

Les forces d'occupation ont recours à la détention administrative lorsqu'ils n'arrivent pas à prouver les accusations portées contre un détenu. Si Thabet représentait une menace pour la sécurité de l'État, pourquoi ne pas lui avoir clairement présenté les accusations ? Thabet s'est vu refuser un jugement honnête et ne connaît pas les raisons de son arrestation, qui est une forme de torture psychologique violant les normes internationales.

Thabet et Rana se sont mariés en 2007. Ils ont quatre enfants : Yamen (9 ans), Amal (7 ans), Maïs (3 ans), et Ahmad né après l'arrestation de son père. Les parents de Thabet avaient l'habitude de lui rendre visite en prison, et emmenaient quelquefois Yamen et Amal avec eux. Rana dit : "J'ai de la peine pour Maïs, car elle est trop jeune pour accompagner ses grands-parents sur une si grande distance et elle n'a pas vu son père depuis le jour de son arrestation... Il a passé 7 mois avec elle et elle avait l'habitude de le voir. Il lui a donc été très dur de comprendre qu'il disparaisse brusquement."

*Une version complète de l'histoire de Thabet a été diffusée par Addameer sur <http://www.addameer.org/prisoner/thabet-nassar>*

## **Action**

Allez sur le site web de Kumi et choisissez un nom sur la liste des personnes qui ont été mises en détention ce mois-ci. "Souvenez-vous des prisonniers comme si vous étiez en prison avec eux, et de ceux qui sont maltraités, puisque vous aussi vous avez un corps" (Hébreux 13.3). Bandez-vous les yeux pendant 15 ou 30 minutes, ou une heure. Ne parlez pas, ne mangez pas, ne buvez pas. Pensez au fait que vous pouvez mettre fin à cet exercice quand vous voulez, mais ce prisonnier détenu par des autorités qui ne respectent pas le droit n'a pas accès à ce luxe. Comment ressentiriez-vous cela ? Quel impact cela aurait-il sur votre famille ?

Puis écrivez dans une lettre de solidarité ce que vous ressentez et ce que vous comprenez de la détention administrative et des traitements inhumains subis par les détenus. Diffusez votre lettre sur Facebook, Twitter ou Instagram. Assurez-vous de commencer votre envoi par un

message clair, insistant sur votre situation de privilégié. Par exemple : “Je pourrai interrompre cet exercice à tout moment, mais les prisonniers en détention administrative ne le pourraient pas.” Vous pourriez aussi joindre une photo de vous les yeux bandés. Ajoutez un lien au site web de Kumi Now avec les hashtags #StopAD, #KumiNow, et #Kumi26.

Ces actions peuvent se faire individuellement ou en groupe, chez soi ou en public. Si c’est fait avec un mouvement d’Église ou d’école, pensez à partager vos sentiments avant d’écrire, ou après. L’objectif est d’aider les gens à comprendre que la détention administrative n’est pas seulement un emprisonnement ordinaire avec un nom plus inquiétant, mais un système effectif de mauvais traitements et de torture qui n’a sa place dans aucune société.

### **Un texte : Lettre de la prison de Birmingham” par le Dr Martin Luther King, Jr.**

On peut bien me demander : “Comment pouvez-vous prôner d’enfreindre certaines lois et de respecter d’autres ?” La réponse se trouve dans le fait qu’il y a deux types de lois : les justes et les injustes. Je serais le premier à recommander d’obéir aux lois justes. On a la responsabilité non seulement légale mais aussi morale d’obéir aux lois justes. Inversement on a la responsabilité de désobéir aux lois injustes. Je serais d’accord avec Saint Augustin pour dire qu’“une loi injuste n’est pas une loi.”

Alors, quelle est la différence entre les deux ? Comment peut-on décider qu’une loi est juste ou injuste ? Une loi juste est un code établi par l’homme qui cadre avec la loi morale ou la loi de Dieu. Une loi injuste est un code qui n’est pas en harmonie avec la loi morale. Pour le dire dans les termes de Saint François d’Aquin : une loi injuste est une loi humaine qui ne se fonde pas sur la loi éternelle et la loi naturelle. Toute loi qui élève la personnalité humaine est une loi juste. Toute loi qui dégrade la personnalité humaine est une loi injuste. Tous les statuts de ségrégation sont injustes parce qu’ils pervertissent l’âme et portent atteinte à la personnalité. Ils donnent à celui qui pratique la ségrégation un faux sentiment de supériorité et à celui qui en est l’objet un faux sentiment d’infériorité. La ségrégation, pour employer les mots du philosophe juif Martin Buber, substitue une relation “Je-ça” à la relation “Je-tu” et finit par reléguer des personnes au statut de choses. Par conséquent la ségrégation n’est pas seulement malsaine aux plans politique, économique et sociologique : elle est fautive moralement et elle est entachée de péché...”

*Extrait de “Lettre d’une prison de Birmingham” de Martin Luther King Jr, pasteur et militant qui est devenu le représentant le plus en vue du mouvement américain pour les droits civils.*

### **Ressources (en anglais)**

La campagne d’Addameer *Mettre fin à la Détention Administrative* ainsi que son *Appel à agir* est disponible sur <http://www.addameer.org/Campaign/stop-administrative-detention>.

“Join Addameer’s Stop Administrative Detention Campaign!” (video) : <https://youtu.be/DWUPgt62Fn4>

#### **Videos :**

“Life on Hold: The Policy of Administrative Detention” de Addameer : <https://youtu.be/gpu875Zpkto>

“Interview with Majeda Fidda, Former Administrative Detainee” de Addameer : <https://youtu.be/OQmhc8Z37ek>

“Administrative Detention in the Occupied Palestinian Territory” de Addameer : <https://youtu.be/x2LPNt2UfE0>

#### **Rapports :**

“A Legal Analysis Report: Administrative Detention in the OPT” de Addameer : [http://www.addameer.org/sites/default/files/administrative\\_detention\\_analysis\\_report\\_2016\\_1.pdf](http://www.addameer.org/sites/default/files/administrative_detention_analysis_report_2016_1.pdf)

#### **Autres informations :**

“Induced desperation: the psychological torture of administrative detention”, une fiche d’information : <http://www.addameer.org/publications/induced-desperation-psychological-torture-administrative-detention>

Profils de détenus administratifs : <http://www.addameer.org/prisoner>.

‘Defense For Children International – Palestine’ <http://www.dci-palestine.org> donne surtout des informations sur des enfants en détention.